

19 septembre 2017

**L'hon. Ralph Goodale**

Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
ps.publicsafetymcu-securitepubliqueucm.sp@canada.ca

**L'hon. Jody Wilson-Raybould**

Ministre de la Justice  
Procureure générale du Canada  
mcu@justice.gc.ca

**L'hon. Ahmed Hussen**

Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté  
minister@cic.gc.ca

Chère Ministre Wilson-Raybould, chers Ministres Goodale et Hussen,

**Objet: Projet de loi C-59 : la Loi concernant des questions de sécurité nationale**

Nous, les organisations de la société civile et expert.es indépendant.es soussigné.es, vous écrivons pour partager nos commentaires préliminaires ainsi que soulever nos inquiétudes face au Projet de loi C-59 (*Loi concernant des questions de sécurité nationale*).

Le Projet de loi C-59 est le premier produit de la révision exhaustive du cadre de sécurité nationale du Canada par votre gouvernement, ayant pour objectif de tenir sa promesse de renverser les dommages préexistants aux droits de la personne et répondre aux nouvelles menaces formées par la *Loi antiterroriste de 2015* (précédemment le Projet de loi C-51). Plusieurs des soussigné.es demandent l'abrogation complète de tous les éléments introduits par le projet de loi C-51, et nous sommes uni.es dans notre revendication pour un cadre de sécurité nationale qui est centré sur les droits de la personne, les libertés fondamentales et la protection égale des minorités vulnérables. Nous ne sommes pas seul.es à réclamer ce changement. L'an dernier, la grande majorité des répondant.es à la consultation sur la sécurité nationale ont affirmé — par milliers — vouloir une approche axée sur les droits.

Bien que C-59 intègre certaines améliorations souhaitées, la loi introduit de nouveaux problèmes très préoccupants et, ce, sans pour autant en faire suffisamment pour renverser l'héritage de la loi C-51, ni pour adresser les manquements aux droits de la personne préalablement présents dans le cadre de la sécurité nationale du Canada ou, par ailleurs, pour sauvegarder les droits et libertés gagnées, non sans difficulté, par tous et toutes.

La loi C-59 intègre de nombreuses réformes tant attendues au cadre de la sécurité nationale du Canada. La mise sur pied de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) et d'un poste indépendant et quasi judiciaire de commissaire au renseignement sont des améliorations particulièrement bienvenues. Une fois outillées avec tout le personnel et les ressources nécessaires, ces nouvelles institutions ont le potentiel de remplir les vastes manquements actuels quant à la supervision, la responsabilisation et le contrôle de l'infrastructure canadienne de sécurité nationale. Qui plus est, l'introduction de la *Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications* et l'ajout de certaines exigences de proportionnalité dans le cadre légal du CST sont deux étapes importantes dans la modernisation de l'approche canadienne à la cybersécurité et au renseignement. Ces réformes, bien que significatives, restent entravées par le secret, le manque d'indépendance et les obstacles à la procédure accusatoire caractérisant leurs opérations.

Nous sommes aussi encouragé.es par les nouvelles mesures de protection prévues par le Projet de loi C-59 auprès des jeunes impliqués dans des infractions liées au terrorisme, ainsi que par les solutions qu'il propose quant à certaines dispositions du Projet de loi C-51 qui contreviennent aux droits de la personne. La réforme des infractions inconstitutionnelles entourant le "discours terroriste" et le rétablissement du critère de la nécessité pour justifier la détention préventive sont tous deux accueillis positivement et pavent la voie à la rectification des aspects les plus problématiques de la loi C-51.

Cependant, plusieurs problèmes sérieux du Projet de loi C-51 persistent. Comparée à sa prédécesseure, la *Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada*, nouvellement renommée, a été améliorée par l'ajout d'une limite de proportionnalité. Par contre, elle permet toujours aux départements gouvernementaux de révéler beaucoup trop d'information, notamment au sujet d'activistes politiques et pour soutenir les objectifs de sécurité douteux de gouvernements étrangers. Le cadrage plus précis des pouvoirs de perturbation du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) peut réduire le potentiel d'abus, mais le gouvernement n'a jamais démontré la nécessité, ni la constitutionnalité de ces pouvoirs, qui demeurent problématiques, en particulier dans le contexte historique de notre expérience avec les agences de renseignement actives. Le gouvernement a également échoué à revoir à la hausse les standards très bas établis par le Projet de loi C-51 pour imposer une obligation de garder la paix aux personnes soupçonnées d'activités terroristes, et à assurer que la protection de la procédure équitable dans les audiences sur les certificats de sécurité soit proportionnelle aux graves conséquences en jeu en donnant, au minimum, un accès complet à l'information aux avocats spéciaux.

De plus, le Projet de loi C-59 échoue à aborder plusieurs problèmes qui, bien qu'ils aient été exacerbés par le Projet de loi C-51, font partie intégrante du cadre de sécurité nationale canadien depuis longtemps. La liste d'interdiction de vol et les délais inexcusables dans le financement d'un mécanisme de recours, la liste des entités terroristes, les pouvoirs de détention préventive introduits en 2001, le risque général que nos actions pour la sécurité puissent contribuer à la torture, et un contrôle déficient des activités de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) sont quelques-uns des nombreux points où le Projet de loi C-59 échoue à introduire un réel changement. Ces manques impactent de manière disproportionnée et inacceptable les communautés vulnérables, qui font déjà face à une grande portion de l'attention des services de renseignements.

En dernier lieu, le Projet de loi C-59 introduit de nouveaux problèmes sérieux qui viennent s'ajouter à des menaces historiques aux libertés civiles. Plus particulièrement, plusieurs des pouvoirs accordés au SCRS et au CST ont de profondes conséquences sur le droit à la vie privée, le traitement non-discriminatoire des communautés minoritaires, la liberté d'expression, la participation démocratique et la sécurité publique. Le Projet de loi C-59 cherche à légitimer des agissements inquiétants — surveillance de masse, piratage informatique commandité par le gouvernement, usurpation d'identité de journalistes, collecte de données — perpétrés par ces organismes en secret et sans l'approbation populaire ou les débats de fond que demande tout système démocratique. Le Projet de loi C-59 étend même ces activités en ajoutant de nouvelles exceptions fort permissives et en infirmant des décisions judiciaires qui avaient tentées d'ériger des limites aux excès de ces organismes.

Nous reconnaissons que le Projet de loi C-59 est une entreprise de taille, qui aspire à l'élaboration de politiques équilibrées. Malheureusement, ce n'est pas là le changement fondamental nécessaire pour défaire l'héritage de C-51, ou encore pour marquer la réalisation que les droits de la personne doivent absolument se situer au cœur de notre infrastructure de sécurité nationale.

Nous sommes encouragés d'entendre que votre gouvernement compte poursuivre l'esprit consultatif qui a jusqu'à maintenant caractérisé votre approche à la sécurité nationale quand viendra le temps de réviser le Projet de loi C-59 en comité. Nous attendons avec intérêt de discuter de nos préoccupations et d'élaborer ces propositions de réforme plus en détail avec vous cet automne.

### Les organisations et expert.es soussigné.es

#### Organisations

<b>AMINA Corp</b>	<b>Inter Pares</b>
<b>Amnesty International Canada (English branch)</b>	<b>International Civil Liberties Monitoring Group (ICLMG)</b>
<b>Amnistie internationale Canada francophone</b>	<b>Lawyers' Rights Watch Canada</b>
<b>BC Freedom of Information &amp; Privacy Association (BCFIPA)</b>	<b>LeadNow Independent Jewish Voices Canada</b>
<b>British Columbia Government Employees Union (BCGEU)</b>	<b>Ligue des droits et libertés</b>
<b>Canadian Association of University Teachers (CAUT)</b>	<b>MiningWatch Canada</b>
<b>Canadian Civil Liberties Association (CCLA)</b>	<b>National Council of Canadian Muslims (NCCM)</b>
<b>Canadian Federation of Students (CFS)</b>	<b>Open Media</b>
<b>Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic (CIPPIC)</b>	<b>PEN Canada</b>
<b>Canadian Journalists for Free Expression (CJFE)</b>	<b>Privacy and Access Council of Canada - Conseil du Canada de l'Accès et la vie Privée (PACC-CCAP)</b>
<b>Canadian Muslim Lawyers Association (CMLA)</b>	<b>Rocky Mountain Civil Liberties Association (RKCLA)</b>
<b>Independent Jewish Voices Canada</b>	<b>Voices / Voix</b>

#### Expert.es

<b>Colin Bennett, Professor, Department of Political Science, University of Victoria</b>	<b>Fenwick McKelvey, Assistant Professor, Department of Communication Studies, Concordia University</b>
<b>Gabriella Coleman, Wolfe Chair in Scientific and Technological Literacy at McGill University</b>	<b>Víctor M. Muñoz-Fraticelli, Associate Professor of Law and Political Science, McGill University</b>
<b>Dr. Ronald Deibert, Professor of Political Science and Director, Citizen Lab, Munk School of Global Affairs, University of Toronto</b>	<b>Dr. Christopher Parsons, Managing Director of the Telecom Transparency Project &amp; Research Associate at Citizen Lab, Munk School of Global Affairs at the University of Toronto</b>
<b>Professor Evan Fox-Decent, Faculty of Law, McGill University</b>	<b>Sharon Polsky MAPP, Data Protection Advocate &amp; Privacy by Design Ambassador</b>
<b>Lex Gill, Research Fellow, Citizen Lab, Munk School of Global Affairs at the University of Toronto</b>	<b>Bill Robinson, Research Fellow, Citizen Lab, Munk School of Global Affairs at the University of Toronto</b>
<b>Steve Hewitt, Senior Lecturer, University of Birmingham</b>	<b>Valerie Steeves, Full Professor, University of Ottawa</b>
<b>Richard Janda, Associate Professor, McGill University Faculty of Law, Associate Member, McGill School of Environment</b>	<b>James L. Turk, Director, Centre for Free Expression, Ryerson University</b>
<b>Dr. Florian Martin-Bariteau, Assistant Professor of Law and Technology, Director, Centre for Law, Technology and Society, University of Ottawa</b>	<b>Samuel Trosow, Associate Professor, University of Western Ontario, Faculty of Law, Faculty of Information &amp; Media Studies</b>